

Province de Québec
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 11 septembre 2017 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la Ville centre Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était absent le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Regroupement des offices municipaux des villes de Sainte-Adèle et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
4. Annulation du constat émis # 2017-INC-023 - chemin du Lac-Violon.
5. Résultats d'ouverture de soumissions - Construction de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard – Dossier # TP-20707-15.
6. Mandat pour services professionnels d'ingénierie – Construction de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard - Dossier # TP-201706-21 (suite) - Équipe Laurence Inc.
7. Emprunt temporaire pour le règlement # AG-036-2017 (Camion autopompe citerne).
8. Emprunt temporaire pour le règlement # AG-037-2017 (Construction trottoirs chemin Fridolin-Simard).
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, maire de la Ville centre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-862-09-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-863-09-2017

3. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES VILLES DE SAINTE-ADÈLE ET DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper ;

ATTENDU que ces offices ont présenté au conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle et au conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel un projet d'entente de regroupement des deux offices et que ces conseils ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

ATTENDU que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement ;

ATTENDU qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle et de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson suivant les termes et conditions du projet d'entente

de regroupement précité et recommande que soit nommée madame Julie Forgues, directrice générale de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au conseil d'administration provisoire du nouvel office.

AG-864-09-2017

4. ANNULATION DU CONSTAT ÉMIS # 2017-INC-023 - CHEMIN DU LAC-VIOLON.

ATTENDU qu'un constat d'infraction # 2017-INC-023 a été émis au montant de 271.00 \$ pour une intervention sur un terrain vacant du chemin du Lac-Violon en bande riveraine ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur du Service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier, favorable à l'annulation du constat # 2017-INC-023 dont le motif n'était pas justifié après révision ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise l'annulation du constat d'infraction #2017-INC-023 au montant de 271.00 \$.

AG-865-09-2017

5. RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD – DOSSIER # TP-20707-15.

ATTENDU le devis # TP-201707-15 tel que préparé par monsieur Jean-François Bastien, ing. jr, de Équipe Laurence inc. en date du 15 août 2017, pour des travaux de réfection de trottoirs de deux tronçons du chemin Fridolin-Simard de part et d'autre du pont Rouleau sur le réseau artériel de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU l'appel d'offres tel que publié sur le SEAO à compter du 16 août 2017 et dans l'édition du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues en date du 7 septembre 2017 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Total avant taxes
Construction Monco inc.	118 659.00 \$
Uniroc Construction inc.	123 733.00 \$
Axo Construction (9168-5941 Québec inc.)	159 480.00 \$

ATTENDU que le prix soumis à la soumission conforme reçue de Construction Monco inc. au montant de 118 659.00 \$ plus les taxes applicables (incluant un montant pour travaux imprévus de 5 000.00 \$) est le plus bas et le plus avantageux pour la Ville ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Jean-François Bastien, ing. jr Équipe Laurence ;

ATTENDU le règlement # AG-037-2017 décrétant un emprunt de 189 400 \$ pour la réalisation des travaux visés aux présentes et des honoraires professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard et accepte le prix soumis par Construction Monco inc. au montant de 118 659.00 \$ plus les taxes applicables (incluant une prévision pour les travaux imprévus d'un montant de 5 000 \$) (136 428.19 \$ toutes taxes incluses) et lui attribue le contrat # TP-201707-15.

QUE mandat soit donné à monsieur Joël Houde, directeur du Service des travaux publics et services techniques, pour représenter la Ville au dossier.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-037-2017.

6. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD - DOSSIER # TP-201706-21 (SUITE) - ÉQUIPE LAURENCE INC.

AG-866-09-2017

ATTENDU l'offre de service de Équipe Laurence Experts-conseils pour les plans et devis, appel d'offres, étude des soumissions, suivi et surveillance pour un montant de 15 350,00 \$ plus les taxes applicables (17 648,66 \$ toutes taxes incluses) dont un montant de 7 550,00 \$ est déjà prévu au premier mandat accordé par la résolution # AG-850-07-2017 du 17 juillet 2017 pour la préparation des plans et devis, les documents d'appels d'offres, l'étude des soumissions reçues et la recommandation de contrat ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

ATTENDU le règlement # AG-037-2017 décrétant un emprunt de 189 400 \$ pour la réalisation des travaux visés aux présentes et des honoraires professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et attribue partiellement le contrat # TP-201706-21 à Équipe Laurence Experts-conseils selon sa proposition pour une seconde tranche au montant de 7 800.00 \$ plus les taxes applicables (8 968.05 \$ toutes taxes incluses) pour la préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier, les services durant la construction, la surveillance, la préparation et production des plans finaux.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-037-2017.

AG-867-09-2017

7. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT # AG-036-2017 (CAMION AUTOPOMPE CITERNE).

ATTENDU les dispositions du règlement # AG-036-2017 décrétant un emprunt au montant n'excédant pas 505 700 \$ et une dépense au même montant pour l'acquisition d'un camion autopompe citerne et des équipements au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer l'achat à effectuer au montant global de 505 700 \$ pour le paiement prochain avant son financement permanent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 505 700 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

AG-868-09-2017

8. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT # AG-037-2017 CONSTRUCTION TROTTOIRS CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD).

ATTENDU les dispositions du règlement # AG-037-2017 décrétant un emprunt au montant de 189 400 \$ et une dépense au même montant pour l'exécution de travaux d'ajout de trottoirs sur deux sections du chemin Fridolin-Simard de part et d'autre du pont Rouleau entre l'Estérel Resort et la rue des Ardennes sur une longueur totale de près de 450 mètres linéaires ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les travaux à effectuer au montant global de 189 400 \$ pour le paiement prochain avant son financement permanent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 189 400 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS.

AG-869-09-2017

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Président

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière